

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« au sens de l'article L. 100-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel